



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE



## **Appel à candidatures – Emplois de Conseiller Pédagogique Départemental EPS de l'Inspecteur d'académie DSDEN des Bouches du Rhône**

Deux postes de conseiller pédagogique départemental EPS sont à pourvoir à l'Inspection Académique des Bouches du Rhône, l'un à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2012, l'autre au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Les postes sont ouverts d'une part aux enseignants certifiés ou agrégés d'EPS du second degré de l'académie d'Aix-Marseille, d'autre part aux instituteurs ou professeurs des écoles titulaires d'un CAFIPEMF EPS et exerçant la fonction de conseiller pédagogique EPS dans le département des Bouches du Rhône.

### **Mission générale du CPD EPS**

Conseiller Technique de l'Inspecteur d'Académie DSDEN, le CPD EPS contribue à la mise en œuvre des politiques nationale, académique et départementale en matière d'EPS dans l'enseignement du premier degré.

Il inscrit son action dans le cadre du projet académique en contribuant notamment au développement des relations inter degrés.

### **Missions spécifiques du CPD EPS**

- Le CPD instruit les dossiers débattus au sein de la commission départementale EPS 1<sup>er</sup> degré. Il est responsable de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action départemental EPS du 1<sup>er</sup> degré. Il est en relation permanente avec les Inspecteurs de l'Education Nationale et les Conseillers Pédagogiques de Circonscription EPS. Il répond à leurs demandes sur des questions à caractère réglementaire ou pédagogique, dans le souci de contribuer au développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement de l'EPS dans les écoles maternelles et primaires. Il assure l'organisation de réunions de coordination, à l'échelle du département ou de plusieurs circonscriptions du même territoire et participe à l'actualisation du site EPS 1<sup>er</sup> degré de l'Inspection Académique. La répartition des circonscriptions et des dossiers particuliers entre les 3 CPD EPS sera validée par l'Inspecteur d'Académie, DSDEN.
- Le CPD participe à la formation continue en EPS des professeurs des écoles en apportant d'une part une aide aux CPC pour les formations EPS de circonscription, d'autre part en organisant des actions de formation EPS à l'échelle de plusieurs circonscriptions ou du département. Le CPD organise la formation des CPC EPS et anime des groupes de travail qui se créent en fonction des besoins relevés sur le terrain.
- Le CPD favorise le développement du sport scolaire en lien avec le comité et la délégation USEP du département. Il construit et entretient des relations partenariales avec les comités départementaux des fédérations sportives et avec des organismes ou institutions (CREPS, la faculté des sports, Jeunesse et sports, etc.). Il coordonne les commissions mixtes issues des conventions départementales de partenariat signées par l'Inspecteur d'Académie.
- Le CPD vérifie les demandes d'agrément des intervenants extérieurs en EPS et participe à la définition de règles et de dispositifs départementaux relatifs aux actions partenariales (communes, fédérations, ...)

### **Compétences attendues**

- Outre les compétences didactiques et pédagogiques maîtrisées par tout enseignant d'EPS, le CPD EPS doit avoir une bonne connaissance du premier degré (maternelle et élémentaire) et de son environnement institutionnel. Une expérience en formation continue est appréciée.
- Pour l'un des 2 postes, des compétences et expériences propres aux activités d'EPS à caractère artistique sont souhaitées.

- Le CPD EPS doit avoir un sens affirmé de la communication et des relations avec les autres. Il doit savoir travailler en équipe et s'insérer dans une organisation hiérarchisée. Il doit faire preuve de dynamisme, d'esprit d'initiative, de disponibilité et de loyauté.
- Le CPD EPS doit faire preuve de compétences rédactionnelles (compte rendu de réunion, lettre, texte à caractère réglementaire, ...) sur tous les dossiers qu'il a en charge.
- Compte tenu de la nature des tâches à effectuer, la maîtrise des outils informatiques est indispensable (courrier électronique, utilisation de programmes informatiques, traitement de texte, tableaux, diaporamas, ...), et des compétences multi-média (montages vidéos) sont souhaitables.

### **Modalités d'exercice**

- Les CPD EPS placés auprès de l'Inspecteur d'Académie DSDEN des Bouches du Rhône sont au nombre de quatre au sein de la « cellule EPS » dont la coordination est assurée par le CPD chargé de mission. Cette cellule est basée à l'inspection d'académie.
- Les CPD dispose d'un poste de travail avec téléphone, de postes informatiques et d'ordinateur portable ; ils bénéficient de l'assistance technique des services de l'inspection d'académie.

### **Composition du dossier de candidature :**

- Déclaration de candidature avec avis du supérieur hiérarchique
- Curriculum vitae avec le descriptif des états de service dans l'Education Nationale
- Lettre de motivation manuscrite.

Le dossier de candidature est à adresser **avant le 20 Janvier 2012** à Monsieur l'inspecteur d'académie des Bouches du Rhône, 28 boulevard Nédélec, 13231 MARSEILLE cedex 01.

Après étude des dossiers, les candidats retenus seront auditionnés par une commission de recrutement.

Pour tout renseignement concernant cet appel à candidature, s'adresser à Loïc DENANTE (conseiller technique EPS responsable de la cellule EPS) au 04 91 99 66 82 ou [ct.eps13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ct.eps13@ac-aix-marseille.fr)



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



## DECLARATION DE CANDIDATURE

*Conseiller pédagogique en EPS auprès de l'inspecteur d'académie  
des Bouches du Rhône*

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Situation familiale :

Commune de résidence (pour Marseille, préciser  
l'arrondissement) :

Téléphone :

Corps et grade :

Affectation actuelle :

Affectations antérieures :

Visa et avis du supérieur hiérarchique

*Rappel : à cette fiche doit obligatoirement être joints :*

- *Un curriculum vitae détaillé :*
- *Une lettre de motivation manuscrite (4 pages maximum)*